



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service planifications et prospective
Service de l'eau et de la biodiversité
Service agriculture et forêt

Toulon, le **10 OCT. 2022**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

**Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) du Var
Séance du 27 juin 2022 à 14h30 – Auditorium de la médiathèque Chalucet**

Liste des entités représentées (voir les fiches d'émergence en pièces jointes) :

Préfet du Var

Délégué militaire départemental du Var : **excusé**

Directeur départemental des territoires et de la mer du Var

Directrice départementale de la protection des populations du Var

Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes

Côte d'Azur : **représentée par la DDTM du Var**

Directrice de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Méditerranée Corse

Directeur départemental du service d'incendie et de secours du Var

Recteur de l'académie de Nice

Directeur de l'Agence interdépartementale Var Alpes Maritimes de l'ONF : **excusé**

Directrice du Bureau de recherche géologique et minière PACA

Directeur de Météo France : **excusé**

Conseil Régional : **excusé**

Conseil Départemental : **excusé**

Association des maires de France/ Var

Association des maires ruraux du Var : **excusée**

Association départementale des communes forestières du Var

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Syndicat mixte du Bassin versant du Gapeau

Syndicat mixte de l'Argens : **excusé**

Commission locale de l'eau du Verdon : **excusée**

Chambre de commerce et d'industrie du Var
Chambre d'agriculture du Var : **excusée**
Médiateur des sociétés d'assurances représentant la Fédération française des sociétés d'assurances
Chambre départementale des notaires du Var : **excusée**
Syndicat des architectes de la Côte d'Azur : **excusé**
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var
Association Vivre installés au Val d'Argens : **excusée**
Association Var Inondations Écologisme
Association départementale des comités communaux feux de forêts du Var
Centre d'information pour la prévention des risques majeurs et protection de l'environnement
Institut français des formateurs des risques majeurs et protection de l'environnement : **excusé**

Il est comptabilisé 19 entités représentées sur les 33 désignées dans l'arrêté portant création de la CDRNM. Le quorum est donc atteint.

I – Ouverture de la séance par le préfet du Var

Le Préfet revient sur les évènements survenus en 2021 :

- incendie du 16 août parti de Gonfaron ;
- orage de grêle à Pignans, le 24 août ;
- inondation au Val le 4 octobre ;
- effondrement de terrain sur Bargemon, glissement d'une partie de la RD 19.

Après avoir informé l'assemblée de la nomination depuis janvier 2022, de M. Kevin Mazoyer, directeur de projet chargé des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Var, le Préfet présente une revue des points d'actualité sur les risques naturels majeurs :

- le département accueille et continue d'accueillir de nombreuses inspections et missions suite à l'incendie de Gonfaron ;
- compte-tenu de la difficulté à faire aboutir les plans de prévention du risque incendie de forêt (PPRIF) ou à réviser les PPRIF existants, il avait été décidé de transmettre des porter-à-connaissance (PAC) aux communes avec production de cartes d'aléas sur une grande partie du département. Cette stratégie ayant montré ses limites, il est nécessaire de retravailler entre DDTM, SDIS et collectivités afin d'affiner la méthodologie.

Enfin il rappelle un certain nombre de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des actions PAPI, notamment en termes de demandes de financements.

II – Bilan du dispositif relatif aux catastrophes naturelles

Le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et son bilan annuel a été présenté (Voir le diaporama joint au présent compte-rendu).

III – Bilan 2021 utilisation du fonds Barnier

Après avoir exposé le bilan de mobilisation du FPRNM dans le Var pour l'année passée, la DDTM rappelle l'importance de recevoir les demandes de subventions le plus tôt possible dans l'année afin de traiter ces demandes de manière optimale. Voir le diaporama joint au présent compte-rendu.

IV – Programmation des PPRN

La DDTM présente la programmation des PPRN pour l'année en cours. Voir le diaporama joint au présent compte-rendu.

Sur le thème des PPRIF, un travail a été lancé, sous l'égide du préfet, avec le SDIS, pour affiner l'application des cartes d'aléa lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Le DDTM précise qu'il va être choisi une dizaine de communes particulièrement sensibles en termes d'aléa feu de forêt afin d'initier un travail partagé (groupe de travail) sur la méthodologie d'élaboration des cartes d'aléa. Ce travail se poursuivra par la prise en compte des enjeux et de la défendabilité dans l'objectif de faire converger les postures de chacun. Suivra un travail de concertation avec les collectivités, demandé par les communes forestières du Var.

M. le président des communes forestières du Var fait part de son interrogation concernant la responsabilité des élus quant à l'application de ces cartes d'aléa. Il souhaite savoir comment l'État prévoit d'organiser la transition entre la situation actuelle et la fin des travaux du groupe de travail.

Le DDTM précise que le travail a été lancé très récemment et qu'il vise à décliner localement une méthodologie nationale de définition des aléas. L'objectif est de produire un PAC qui tienne compte des aléas, des enjeux et de la défendabilité et qui soit concerté avec les collectivités. Il est prévu de produire une dizaine de PAC par an.

M. le président du CYPRES demande quel est le délai entre le PPRIF approuvé par anticipation et le PPRIF approuvé définitivement.

La DDTM précise qu'il n'y a pas de délai réglementaire, et qu'il n'y a pas de jurisprudence qui éclaire sur ce sujet.

Mme la présidente de l'association VIE demande confirmation du fait que des enquêtes publiques seront engagées avant la fin du mois de juillet dans les communes de la vallée du Gapeau pour lesquelles un PPRI a été prescrit.

La DDTM précise qu'il ne s'agit pas encore de la phase d'enquête publique. D'ici fin juillet, sera menée la fin de l'étape d'association des personnes publiques associées pour les communes aval de la vallée du Gapeau. Les enquêtes publiques feront donc suite à l'association des PPA, puis à la concertation avec le public, à l'échéance de la fin d'année.

V – Présentation portail des risques

La DDTM présente le nouveau portail des risques du Var qui succède au site SIGVAR.org.

M. le président du CYPRES indique que le CYPRES a été mandaté par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour réaliser une cartographie du risque Tsunami sur les 180 communes littorales de la méditerranée. Actuellement, le Var n'a pas encore réalisé d'information auprès des communes.

VI – Présentation ExZEco (Extraction des zones d'écoulement)

La DDTM présente un diaporama explicitant cette méthode et ses objectifs ainsi que son utilisation potentielle dans les documents d'urbanisme. Voir le diaporama joint au présent compte-rendu.

Le BRGM précise que cette méthode n'est pas un modèle physique, elle ne prend pas en compte le bâti, ni la circulation ou l'infiltration des eaux.

L'Agence de l'eau souligne que cette approche est intéressante, notamment au regard de l'intégration de ces éléments de connaissance en lien avec l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. De même, elle rappelle en complément, tout l'intérêt, lors de l'établissement des documents de planification, des études menées par les structures « gémapiennes » sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

VII – Retour d'expérience (RETEX) de l'incendie de Gonfaron

La DDTM présente les éléments de RETEX relatifs à cet incendie. Voir le diaporama joint au présent compte-rendu.

Il est demandé quel est le temps de repousse de la végétation et quelles sont les conséquences de cet incendie en termes d'érosion des sols.

La DDTM indique que des études sont menées actuellement par le syndicat mixte du massif des Maures sur les travaux d'urgence à réaliser afin de prévenir les risques d'érosion, et qu'une autre étude est en cours concernant la restauration des terrains incendiés à moyen et long terme.

Le Syndicat des propriétaires forestiers du Var indique que le débroussaillage autour des pistes DFCI a bien été réalisé et entretenu sur la réserve du massif des Maures, cependant le « non-entretien » général de la forêt pose problème. La préservation de la biodiversité peut quelquefois s'avérer contre-productive.

M. le préfet précise ici que sur la problématique de la tortue d'Hermann (une des principales justifications de l'existence de la réserve) dans le cadre de la déclinaison locale du plan national d'action Tortue d'Hermann, un travail a été mené avec plusieurs structures afin de concilier débroussaillage et respect de la biodiversité. De plus, dans le cadre de la future gestion de la réserve, l'objectif est que sa prochaine gouvernance soit plus harmonieuse et

qu'elle associe pleinement les intérêts (forestiers, éleveurs, viticulteurs, ...) qui y sont représentés.

La CCGST rappelle parallèlement qu'il est utile de chercher une synergie quant aux obligations de débroussaillage, qui peuvent quelquefois aller à l'encontre de la gestion du risque inondation (à l'exemple de l'entretien des cours d'eau). L'objectif est de trouver le meilleur équilibre au regard de ces enjeux.

VIII – Bilan des PAPI du Var

La DDTM expose le bilan financier et opérationnel des PAPI du Var. Voir le diaporama joint au présent compte-rendu.

M. BACCI – Association des maires des communes forestières du Var : au sujet du PAPI de l'Argens, les réglementations et les normes à respecter expliquent le taux d'engagement constaté de 45 % au bout de ses six années d'existence.

Par ailleurs, au regard des conséquences des incendies, si des mesures de préservation des sols ne sont pas mises en œuvre rapidement, la végétation ne pourra pas repartir sur les pentes des espaces brûlés.

M. le Préfet précise que le programme du PAPI de l'Argens est considérable par sa surface, par son montant, mais aussi par la complexité de certaines des actions prévues. La rapidité d'élaboration de ce dossier explique sûrement le défaut de prise en compte de ces complexités, notamment en terme de maîtrise du foncier. Les services de l'État ont renforcé leur accompagnement auprès du SMA pour faire avancer les projets, notamment avec l'arrivée de M. Mazoyer.

Sur les travaux de limitation de ruissellement et de préservation des sols et végétaux des zones incendiées, les études aboutiront prochainement.

Mme La présidente de l'association VIE se félicite de la tenue de cette CDRNM qui a répondu en grande partie aux questions posées par l'association lors de la dernière CDRNM. De plus, l'association souhaiterait que soient abordés à la prochaine CDRNM les sujets suivants : établissements publics territoriaux de bassins, Cell Broadcast, comités de pilotage du PAPI côtiers des Maures. Toutefois certaines réponses pourraient être adressées à l'association par courrier pour éviter d'alourdir l'ordre du jour de la prochaine CDRNM.

M. le Préfet précise que pour ce qui est du Cell Broadcast, il aurait été trop tôt de faire une présentation aujourd'hui, les systèmes étant encore à améliorer. Toutefois, ce sujet dont la technicité ne se prête pas à une explication par courrier, sera présenté à la prochaine CDRNM.

Mme La présidente de l'association VIE demande que le relevé de la précédente CDRNM intègre davantage les interventions de l'association et qu'y soit annexée l'intervention préliminaire de VIE lors de ladite CDRNM.

La CCMPM intervient en réponse au courrier adressé à M. le Préfet par VIE au sujet de la conduite du PAPI des Côtiers des Maures.

Le préfet ne souhaite pas que le débat soit relancé sur ce sujet qui a largement été débattu lors de la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.



Evence RICHARD